



## Facturation électronique : attention aux promesses précoces des PDP !

Chères Clientes, chers Clients,

La réforme de la facturation électronique poursuit son chemin avec son lot de nouveautés, mais aussi d'incertitudes. Comme dans la [précédente newsletter](#) nous nous attachons cette fois-ci à vous informer des points d'actualité les plus essentiels du moment.

### PDP : ne cédez pas à la pression commerciale !

Vous allez certainement être sollicités (c'est peut-être déjà fait !) par certaines banques ou prestataires-conseils vous proposant dès à présent un engagement à un service PdP (Plateformes de Dématérialisation Partenaires) pour la facturation électronique.

A l'heure actuelle, aucune certification officielle n'a été accordée à aucun mandataire PdP. Cette certification définitive interviendra à la fin de l'année 2025. (source : [impots.gouv](#))

Donc, aucun acteur privé (banques, éditeurs ou toute plateforme technique) ne peut se prévaloir du statut de PdP officiellement.

### Pourquoi ces démarches sont-elles problématiques ?

- **Engagements prématurés** : Souscrire dès maintenant à une offre PdP sans l'assurance d'une certification pourrait vous exposer à un engagement et des coûts inutiles.
- **Pratique déontologiquement discutable** : Proposer des services non validés par l'État nous semble à la limite de l'éthique et des règles commerciales.

N'oubliez pas que **c'est vous qui décidez** de l'engagement que vous souhaitez donner à votre système de facturation. Aucun acteur ne peut exercer un chantage ou un mauvais deal pour vous imposer un outil qui ne vous ressemble pas.

### Le choix du PDP de ClicFacture

Depuis déjà de nombreux mois, ClicFacture rencontre la plupart des acteurs PDP pour déterminer celles qui seront **compatibles avec l'ADN de notre application, mais surtout de vous, nos clients**. Comme nous l'avons évoqué, nous recherchons une plateforme simple, ouverte, sécurisée, avec une tarification adaptée.

Notre choix n'est pas arrêté pour le moment. Pourquoi ?

- Toutes les prérogatives techniques ne sont pas encore définies par l'administration fiscale.
- Il est difficile de comparer les offres des PdP qui sont encore dans l'impossibilité de répondre à de très nombreuses questions.

Affirmer aujourd'hui qu'une offre PdP est contractualisable, relève de la **publicité mensongère**. Pour cette raison, nous faisons le choix d'attendre, pour réunir tous les éléments nécessaires au choix éclairé du ou des bons acteurs.

Par ailleurs, nous continuons à travailler activement pour garantir la compatibilité future de notre solution avec les obligations légales.

### Nos conseils pour une transition sereine

- **Restez informés** : Nous suivons de près l'actualité et vous tiendrons informés au fil des prochains mois.
- **Ne signez rien dans la précipitation, il n'y a aucune urgence !** Vous pourrez choisir votre PdP en 2026 sans aucun stress. Que ce soit avec, ou sans nous.

Faites confiance à ClicFacture : comme déjà évoqué, notre ambition est de vous accompagner dans cette transition numérique majeure, et de faire en sorte que la facturation électronique soit vécue comme un progrès et non une contrainte.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une bonne facturation,  
Sincères salutations,

Nicolas THEVENON

Dirigeant de ClicFacture

